



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ, TENUE À HUIS CLOS
À LA SALLE WILFRID-BEAUDIN EN RESPECTANT LA
DISTANCIATION SOCIALE, LE MERCREDI 15 JUILLET 2020 À 19h00.**

Sont présent(e)s :

M. Étienne Baillargeon	Maire
Poste vacant, conseiller :	siège no : 1
M ^{me} Diane Lebrasseur, conseillère :	siège n° : 2
Mme Nancy Charpentier, conseillère :	siège no : 3
M ^{me} Thérèse Harrisson, conseillère :	siège n° : 4
M ^{me} Carole Jourdain, conseillère :	siège n° : 5
M ^{me} Line Larouche, conseillère :	siège n° : 6

M. Guy Bouchard, directeur général et secrétaire-trésorier

Les membres du Conseil forment quorum.

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare ouverte la séance à 18h48. 0 personne assiste à la séance, car c'est une séance tenue à huis clos en raison de la pandémie du COVID-19. Un enregistrement de la séance sera disponible sur le site internet et la page Facebook de la Municipalité.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2020
4. CONSEIL MUNICIPAL
- 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
- 5.1. Dépôt de la correspondance
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
- 6.2. Dépôt des états financiers au 30 juin 2020
 - 6.2.1. Création du poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement dans la convention collective et appel d'offre d'emploi
 - 6.2.2. Choix d'une mutuelle en santé et sécurité
 - 6.2.3. Arrêté numéro 2020-049 du 4 juillet 2020 – Présence du public aux assemblées du conseil
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
9. HYGIÈNE DU MILIEU
10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 10.1. Feux d'artifice – État de situation
11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 11.1. Adoption du deuxième projet de règlement 2020-01 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-1002 relatif à l'utilisation de roulottes (ou véhicules récréatifs) à des fins d'habitation temporaire ainsi qu'à l'utilisation de conteneurs maritimes pour le rangement d'objets divers dans certaines zones au sol, usages dans les zones agricoles et récréatives
- 11.2. Report du renouvellement des nominations du conseil consultatif d'urbanisme

2020-07-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Étienne Baillargeon,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Thérèse Harrison

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-07-02 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2020

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2020 préalablement à la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Carole Jourdain

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2020 soit approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

Aucune communication n'a été faite.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Commission des transports du Québec : Avis de mise à jour annuelle de l'inscription de la Municipalité au Registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds (RPEVL). La mise à jour a été effectuée.

Société de l'assurance automobile du Québec : À compter du 1^{er} septembre 2020, tout véhicule lourd à benne basculante, dont la hauteur excède 4,15 m lorsque la benne est levée, devra être muni d'un dispositif de sécurité qui émet des signaux visuel et sonore tant que la benne n'est pas abaissée. Notre camion ne possède pas ce dispositif de sécurité. Il va en coûter autour de 835 \$ pièces et installations incluses afin de rendre notre camion conforme.

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord : Le CISSS nous sensibilise sur la chaleur accablante et la chaleur extrême. Chez nous sur la Côte-Nord, une chaleur accablante est définie par une température atteignant 26 degrés Celsius le jour et 14 degrés Celsius la nuit durant 3 jours successifs. Une chaleur extrême est définie comme étant 31 degrés Celsius le jour et 16 degrés Celsius la nuit durant 3 jours successifs. Des affiches et des dépliants sont disponibles au bureau de la Municipalité.

2020-07-03 LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT;

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 30 juin 2020 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Diane Lebrasseur

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 30 juin 2020, au montant de 27 663 \$ et d'autoriser le paiement;

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-07-04 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2020;

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 30 juin 2020 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité du village de Baie-Trinité;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Nancy Charpentier

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 30 juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-07-05 CRÉATION DU POSTE D'INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT DANS LA CONVENTION COLLECTIVE ET APPEL D'OFFRE D'EMPLOI

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a des besoins dans l'application, la gestion et le respect de ses règlements municipaux et en urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'entente actuelle entre le Village de Pointe-Lebel et la Municipalité de Baie-Trinité en lien avec la location de son inspecteur municipal à raison d'une fois par semaine est échuë et non-renouvelable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Baie-Trinité doit procéder à l'embauche d'un inspecteur en urbanisme et en environnement pour répondre à ses besoins;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Lyne Larouche

QUE la Municipalité du village de Baie-Trinité entame la procédure de création d'un poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement dans la convention collective en vigueur entre celle-ci et le Syndicat canadien de la fonction publique;

QUE la Municipalité procède à l'affichage du poste pour le combler;

QUE la Municipalité mandate son directeur général pour en assurer la gestion et le suivi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-07-06 CHOIX D'UNE MUTUELLE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux offres de mutuelle en santé et sécurité soit Groupe conseil Novo SST et FQM Mutuelle SST;

ATTENDU QUE la Municipalité ne possède pas de mutuelle en santé et sécurité et que des économies à moyen et long terme peuvent être effectuées en saine gestion des fonds publics;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Thérèse Harrison

QUE la Municipalité accepte l'offre de la mutuelle en santé et sécurité de la FQM Mutuelle SST au coût de 875,43 \$ par année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-07-07 ARRÊTÉ NUMÉRO 2020-049 DU 4 JUILLET 2020 – PRÉSENCE DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL

ATTENDU QUE le Ministère de la Santé et des Services sociaux a déposé l'Arrêté ministériel numéro 2020-049 en lien avec la pandémie de COVID-19 en date du 4 juillet 2020;

ATTENDU QUE cet arrêté ministériel donne le choix à la municipalité entre un retour à la normale (avec présence du public) pour la tenue des assemblées de conseil en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène ou le maintien des règles en vigueur depuis le début de la pandémie (absence du public);

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Carole Jourdain

QUE la Municipalité remette public la tenue des assemblées de conseil en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène;

QUE cette décision soit effective pour la prochaine séance ordinaire du conseil le 12 août prochain et les séances subséquentes;

QUE le respect de 2 mètres de distanciation physique va déterminer le nombre de place possible dans la salle du conseil municipal;


QUE le nombre de place possible dans la salle municipale ne dépassera pas les 50 personnes maximums et que ce sera dans un principe de premier arrivé, premier entré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-07-08 FEUX D'ARTIFICE – ÉTAT DE SITUATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait le désir d'offrir des feux d'artifice à ses citoyens pour la fête nationale le 24 juin;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et la Société de protection des forêts conte le feu ont décrété l'interdiction de



faire des feux à ciel ouvert dont les feux d'artifice sur l'ensemble du territoire nord-côtier;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Lyne Larouche

QUE la Municipalité reporte les feux d'artifice durant la fin de semaine de la fête du travail en septembre prochain. Trois jours sont possibles en cas de pluie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-07-09 ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT 2020-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-1002 RELATIF À L'UTILISATION DE ROULOTTES (OU VÉHICULES RÉCRÉATIFS) À DES FINS D'HABITATION TEMPORAIRE AINSI QU'À L'UTILISATION DE CONTENEURS MARITIMES POUR LE RANGEMENT D'OBJETS DIVERS DANS CERTAINES ZONES AU SOL, USAGES DANS LES ZONES AGRICOLES ET RÉCRÉATIVES

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Diane Lebrasseur

D'ADOPTER le deuxième projet de règlement 2020-01 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-1002 relativement à divers objets, définitions, bâtiments complémentaires, conteneur à déchets, superficie au sol, usages dans les zones agricoles et récréatives;

QUE conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1) et en vertu de l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020, la procédure relative à la consultation citoyenne a été remplacée compte tenu de la pandémie liée à la COVID-19, par une consultation écrite d'une durée de 15 jours et qui a pris fin le 25 juin;

QU'aucun citoyen n'a manifesté de modification au projet de règlement 2020-01 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-1002 relatif à l'utilisation de roulottes (ou véhicules récréatifs) à des fins d'habitation temporaire ainsi qu'à l'utilisation de conteneurs maritimes pour le rangement d'objets divers dans certaines zones au sol, usages dans les zones agricoles et récréatives.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-07-10 REPORT DU RENOUVELLEMENT DES NOMINATIONS DU CONSEIL CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit effectuer le renouvellement des nominations de son conseil consultatif d'urbanisme qui est échu depuis le 8 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris par résolution à la séance ordinaire du 10 juin le renouvellement des nominations pour le conseil consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été fait pour constituer une banque de citoyens dans les trois secteurs de la municipalité (Îlets Caribou, Petit Canada, Ouest de l'Église);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a reçu aucune candidature;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Nancy Charpentier

QUE la Municipalité reporte à une séance ultérieure le renouvellement des nominations du conseil consultatif d'urbanisme;

QUE des efforts supplémentaires de recrutement auprès de citoyens dans les trois secteurs soient effectués par le directeur général monsieur Guy Bouchard afin que le conseil consultatif d'urbanisme puisse reprendre ses activités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VARIA

Aucun varia

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question en raison du COVID-19 et que la séance est à huis clos

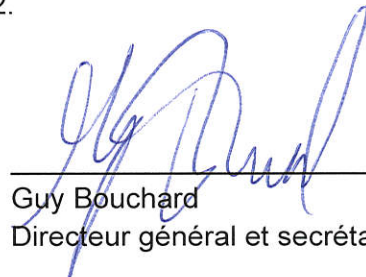
2020-07-11 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Lyne Larouche

DE lever l'assemblée il est 19h02.



Étienne Baillargeon
Maire



Guy Bouchard
Directeur général et secrétaire-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.



Étienne Baillargeon
Maire